

glican, qui a vu avec tant de colère s'élever rapidement les murs du pieux édifice, se réjouit du ralentissement des travaux. Il connaît les embarras du fondateur, mais il ne sait pas ce que la charité peut faire. M. l'abbé a songé à cette généreuse France, avec les dons de laquelle on bâtit des églises dans le monde entier. Il vient fortement recommandé par son évêque et par tous les vicaires apostoliques de l'Angleterre, solliciter l'aide et le secours de la France catholique.

Nous osons lui prédire qu'il sera bien reçu, et qu'il ne s'en retournera pas les mains vides. En attendant le jour prédit par M. de Maistre, et, depuis lui, chaque jour plus visible à l'horizon du temps; où l'on chantera de nouveau la sainte messe sous les voûtes outragées de Westminster, il nous sera doux de penser que l'on célèbre dignement nos adorables mystères dans un noble édifice, élevé par la seule charité; il nous sera doux de dire que la France catholique a posé sa pierre et qu'elle a son nom dans ce premier monument de retour de nos frères. Dernièrement la banque d'Angleterre éprouva de graves besoins, la banque de France y pourvut. Ce que les hommes d'argent ont fait pour les hommes d'argent, les hommes de foi ne le feront-ils pas pour les hommes de foi? La générosité de la banque ne l'exposait sans doute à rien perdre, mais la nôtre sera mieux et plus sûrement récompensée. Oui, il faut que l'église de Saint-Georges s'achève, et qu'elle soit magnifique; plus les ressources sont exigües, plus l'œuvre doit être grande. Quo cette maison de prières, construite pour les pauvres, avec les deniers des pauvres, étonne l'orgueil de la générosité hérétique. On verra, dans Londres, que les papistes savent faire quelque chose pour leur foi, et Dieu sera glorifié.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'association de la Délivrance, accuse réception des sommes suivantes:
De l'honorable Pierre Boucherville, sa souscription, £S 0 0

M. F. X. Garneau a été nommé, le 17, Greffier de la Corporation en remplacement de George Fuvoye; c'est une bonne acquisition pour le conseil et la nomination de M. Garneau a rencontré l'approbation générale.

Trait de courage.—Un enfant en se baignant l'autre jour au palais fut atteint par un dogue énorme qui l'aurait infailliblement noyé, si un jeune Canadien dont nous n'avons pu nous procurer le nom ne se fut élancé à la nage pour voler à son secours; il ramena au rivage l'enfant prêt à disparaître sous l'eau; et qui grâce à son courageux libérateur en a été quitte, pour une morsure à l'épaule.

Industrie du Pays.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'une nouvelle manufacture de draps du pays vient de s'établir à la Pointe-aux-Trembles par les soins de l'industriel M. Bezet: M. Bezet au moyen d'une rémunération très légère convertit en étoffes de toutes couleurs les laines qu'on veut bien lui confier; cet avantage n'en est pas un petit pour les cultivateurs qui souvent n'ont pas le temps de tisser leurs laines eux-mêmes.

Meurtre.—Un habitant de Sainte-Scholastique nommé J. B. Vannier, n'a été trouvé mort près de chez lui. Il avait la tête pre-que séparée du tronc à coup de hache, et avait aussi reçu d'autres blessures en différentes parties du corps. Un de ses voisins est soupçonné d'être l'auteur de ce meurtre atroce.

Les prisonniers du saladin.—La commission spéciale pour connaître des pirateries et autres crimes commis sur mer, s'est assemblée à Halifax le 10 du courant, pour régler les préliminaires du procès de l'équipage du Saladin. La commission se compose du vice-amiral sir Charles Adams, du grand-juge de la Province et des juges Hill, Bliss et Halliburton.

Nous apprenons à l'instant par les papiers d'Halifax que la cour suprême d'amirauté les a trouvés coupables jusqu'au dernier et condamnés à mort en conséquence.

FRANCE.

Séance de la Chambre des Députés.—Personne jusqu'ici ne s'était beaucoup occupé de la guerre que Montevideo et Buenos-Ayres se font sur les rives de La Plata. Après la séance du 29 mai, ou plutôt après le discours de M. Thiers, qui est à lui seul toute la séance, cette indifférence n'est plus possible. En effet la question *montevidéenne* ne touche pas seulement aux intérêts de quelques milliers de nos compatriotes, elle touche à notre honneur national. La solution qui lui sera donnée peut relever ou ruiner complètement l'influence de la France dans l'Amérique du Sud.

On sait que la république Argentine, présidée par Rosas, fait depuis quatorze mois une guerre acharnée à Montevideo, et que, sur les Français établis dans cette ville, quatre mi lie, à peu près, ont pris les armes pour sa défense. Certes nous ne croyons pas que le gouvernement français soit obligé d'adopter toutes les querelles que ses nationaux peuvent se faire à l'étranger: respecter les lois du pays qui vous a donné asile, ne prendre aucune part à ses affaires intérieures ou extérieures, telle est la règle que tout étranger doit suivre partout. De ce point de vue nous n'admettons pas, on ne peut pas admettre, que le gouvernement français soit en devoir ni droit de soustraire aux chances de la guerre, aux vengeances de Rosas, ceux de nos compatriotes qui portent les armes contre la république Argentine, dont l'énergique résistance a seule empêché jusqu'ici la défaite de Montevideo.

Mais la question ne saurait être posée de cette manière. En effet, en prenant part à la guerre entre la république Argentine et l'Uruguay, les Français n'ont fait que remplir un engagement contracté par la France, qu'elle a à un ordre d'arrêt de notre consul. C'est la résulte préemptoirement du discours de M. Thiers.

Voici les faits en résumé:

En 1833, au nos instances, Montevideo prit part à la guerre que nous faisons alors à Rosas. Lorsque la paix fut conclue, notre agent, M. l'amiral de Mackau, aujourd'hui ministre de la marine, stipula que nos alliés ne pourraient être inquiétés à cause du secours très important qu'ils nous avaient prêté. Cette clause n'a pas été remplie. A peine avions nous quitté les rives de La Plata, une *rosas* envoya une armée contre Montevideo après différents retards et différents incidents que M. Thiers a merveilleusement expliqués, notre consul, M. Pichon, invita les Français à former une légion pour défendre, contre les hordes sauvages de la république Argentine, leurs femmes, leurs enfants et leurs propriétés: ce sont à peu près les termes.

Cet ordre a été ponctuellement suivi. Mais depuis, et alors que nos compatriotes étaient gravement compromis, le consul de France a changé d'avis et commandé la neutralité la plus absolue. On ne l'a pas écouté, et M. Thiers nous semble avoir prouvé que cela était impossible, vu les garanties dérisoires qui étaient offertes, et que M. Pichon avait acceptées, conformément sans doute aux instructions du Ministère. Enfin, après plusieurs avertissements, le consul a déclaré les Français déchus de leur neutralité, demandé ses passeports, ce qui équivalait presque à une déclaration de guerre, et aujourd'hui nos vaisseaux sont le blocus de Montevideo occurrément avec la station anglaise. Ainsi, d'alliée de Montevideo, la France est à peu près devenue son ennemie, et cela en dépit de conventions formelles.

LES DELICES DU BENGAL.

EXTRAIT DES MÉMOIRES D'UN OFFICIER ANGLAIS.

Chargé de passer en revue un régiment d'indigènes, dès la pointe du jour je montai à cheval pour me rendre au camp. J'étais d'assez mauvaise humeur, et non sans sujet. D'abord il faisait un brouillard qui rendait l'air fort humide, et, comme tous les officiers au Bengale, je ne portais qu'un habit de fine toile, sous lequel, du reste, grâce à l'empois dont on l'avait imprégné, je me trouvais aussi mal à l'aise que si j'eusse été vêtu de bougrain; et puis j'avais perdu. Je chevauchais donc tristement en pestant contre ma monture, qui, selon l'aimable coutume des arabes pur sang, bronchait à toute minute. D'ailleurs, je me sentais blessé dans mes présomptueuses idées touchant la dignité humaine quand mes regards tombaient sur le jeune nègre attaché à mon service en qualité de groom, et que je voyais courir pieds nus à mes côtés, tant pour chasser les mouches qui osaient attaquer ma noble bête que pour prendre la bride dès qu'il me plaisait de descendre. Il faut croire que l'Européen, une fois aux Indes, oublie bien vite qu'un Indien est un homme. Autrement, aurait-il l'impudence d'affecter avec lui tant de prétentions à la supériorité, et de se poser, comme il le fait, en souverain maître de la création? aurait-il le cœur de souffrir qu'un être d'une nature exactement semblable à la sienne, sauf la couleur de l'épiderme, remplisse journellement les plus serviles, les plus dégradantes, les plus révoltantes fonctions? Par exemple, ce pauvre groom, à propos duquel je faisais ces réflexions, avait souvent couru auprès de moi pendant vingt et même trente milles, haletant et les pieds déchirés, sous les feux d'un soleil torréfiant, sans que j'eusse songé un seul moment à me reprocher ma cruauté, tant l'habitude avait émoussé ma sensibilité.

Nos plus beaux corps de troupes me sont connus, et j'ai visité plusieurs des camps du continent; mais je n'ai vu aucun régiment qui eût meilleure tournure que celui des Sepoys, que j'avais à passer en revue. L'Indien, à la vérité, est moins fort que l'Anglais; mais pour la fermeté, la constance, la résolution, pour l'empressement à obéir sans question ni murmures, il n'y a point de soldat au monde qui l'emporte sur le Sepoy. Le Sepoy, pourvu que le riz ne lui manque point, ne se préoccupe pas plus de sa nourriture que de se coucher; et, du reste, il se présente d'aussi bonne grâce au feu qu'à la parade.

La revue terminée, et lorsque le régiment eut manœuvré devant moi sous la direction du sergent-major européen, lequel a rang au-dessus des capitaines indigènes; après avoir reçu et rendu le salut de MM. les officiers indiens, j'allai faire l'inspection de l'ambulance, à titre d'officier de service; puis, en un train de galop, je me rendis chez mon ami Thompson, notre adjudant, qui m'avait invité à déjeuner.....

En sortant de table nous fumes une partie de paume, ensuite nous épuisâmes lentement un faisceau de cigares parfumés; après quoi nous descendîmes à la cave pour goûter d'une barrique de clai-ret